

MASTER EN SCIENCES SOCIALES DE L'EHESS
MENTION ASIE MÉRIDIONALE ET ORIENTALE (AMO)

<https://masterasie.hypotheses.org/>

CONDITIONS D'ACCES

En M1 : le candidat est titulaire d'un **diplôme national de licence** (180 ECTS après le baccalauréat) ou d'un autre diplôme conférant le grade de licence (3 années d'études supérieures après le baccalauréat ou équivalent).

En M2 : le candidat justifie du **premier niveau de master** (60 ECTS après la licence) ou d'un autre diplôme justifiant du premier niveau de master (4 années d'études supérieures après le baccalauréat ou équivalent).

Pour tous les candidats (M1 et M2), le master est **ouvert en priorité aux étudiants ayant suivi un cursus en sciences humaines et sociales (SHS). En sus de la connaissance obligatoire du français et de l'anglais, la maîtrise partielle ou totale d'une langue vernaculaire asiatique est fortement souhaitée.** L'acquisition de cette compétence linguistique peut se faire en cours de Master au travers d'un double cursus.

ETAPE 1 : CHOIX DU TUTEUR

En premier lieu, le candidat doit **obtenir l'accord d'un tuteur/directeur de mémoire**, qui acceptera d'encadrer son parcours durant sa scolarité. Le tuteur est nécessairement un membre statutaire de l'un des centres « Aires culturelles » Asie méridionale, centrale et orientale de l'EHESS appartenant à l'équipe pédagogique de la mention AMO, ou un enseignant d'une autre mention accréditée.

Il revient au candidat d'entreprendre la démarche de [trouver son tuteur](#). Pour cela, il prend contact par mail avec un (ou plusieurs) tuteur(s) pressenti(s) parmi les membres de l'équipe pédagogique de la mention. Il peut également être orienté pour le choix d'un tuteur par les responsables ou l'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) de la mention ([liste des membres de l'équipe pédagogique](#) disponible dans la brochure du master).

Lui transmettre :

- pour une demande d'admission **en M1** : un **CV et une lettre d'intention argumentée** présentant le thème ou le sujet de recherche vers lequel le candidat s'oriente (1 à 2 pages)
- pour une demande d'admission **en M2** : un **projet de recherche plus développé** (4 à 6 pages)

Le tuteur éventuel reçoit le candidat lors d'un entretien destiné à évaluer ses acquis (notamment linguistiques) et ses motivations. Si le tuteur accepte de l'encadrer, le candidat lui fait **signer le dossier de candidature** qu'il aura téléchargé au préalable sur le site internet de l'EHESS.

Un dossier de candidature qui n'aura pas été visé par un tuteur sera jugé irrecevable.

ETAPE 2 : DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU SECRETARIAT DE LA MENTION

Une fois l'accord du tuteur obtenu, le candidat transmet le dossier de candidature dûment rempli, **signé du tuteur** et accompagné des pièces demandées au secrétariat de la mention.

Pièce complémentaire à joindre au dossier :

- pour une demande d'admission **en M1 : une lettre d'intention** (ou lettre de motivation) argumentée précisant le thème ou le sujet de recherche vers lequel l'étudiant s'oriente (1 à 2 pages)
- pour une demande d'admission **en M2 : un projet de recherche plus développé** (4 à 6 pages)

Le candidat recevra par mail un **accusé réception** de son dossier. Un dossier incomplet sera jugé irrecevable.

A noter : tout document établi dans une autre langue que le français doit être traduit :

- à l'étranger par les services consulaires
- en France par un traducteur assermenté

Ne pas oublier de joindre une copie des documents originaux avec les traductions

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de l'EHESS à **compter du 14 mai 2018**.

Modalités de dépôt du dossier :

- **en 1 exemplaire papier** directement au secrétariat de la mention ou par courrier postal
Secrétariat de la mention AMO, Bureau A8-05 – 54 boulevard Raspail 75006 Paris
- **sous format électronique** à l'adresse suivante : amo@ehess.fr

Si la candidature est recevable, le dossier est soumis à la validation définitive du conseil pédagogique de la mention.

Dates limites de dépôt :

- le **22 juin 2018** pour examen par le conseil pédagogique du **2 juillet 2018**
- le **25 septembre 2018** pour examen par le conseil pédagogique du **28 septembre 2018**

Aucun dossier ne sera accepté après le 25 septembre 2018.

Attention : les dossiers reçus pendant la **période de fermeture estivale du secrétariat, du 30 juillet au 19 août 2018 inclus**, ne pourront être traités qu'à compter du 20 août 2018.

ETAPE 3 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Si la candidature reçoit un avis favorable de la mention (le candidat sera avisé de la décision par mail à l'issue du conseil pédagogique), **le dossier d'inscription administrative est transmis par mail à l'étudiant par le service de scolarité**. L'inscription de l'étudiant ne sera définitivement finalisée qu'à l'issue de la procédure d'inscription administrative.